

ASSEMBLÉE NATIONALE4 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 133

présenté par
M. Flajolet, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 4

Dans l'alinéa 5 de cet article, substituer aux mots :

« ou parties de cours d'eau et »,

les mots :

« , parties de cours d'eau ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.